



La Gazette THIEBAUMENILOISE



ETAT CIVIL

NAISSANCES



Le 17 février 2019, Gabriel FUHRO

Le 10 mars 2019, Gaëtane KRAUSS

Le 21 juin 2019, Constance BER

Le 19 juillet 2019, Loïs CORNILLE

Le 31 juillet 2019, Alicia GERARD

Le 06 septembre 2019, Naël VOUAUX

Le 18 novembre 2019, Liya VOINOT



MARIAGES

Le 04 mai 2019,
Cédric MULLER et Audrey BARBELIN

Le 29 juin 2019,
Nicolas MARCHAL et Angélique MARCHAL

DECES

Le 03 mars 2019, est décédée Ghislaine MET

Le 15 septembre, est décédée Danielle HANICOT





Au fil du conseil

Extrait des décisions depuis la dernière gazette

ONF – PROGRAMME D’ACTIONS 2019

Le conseil municipal prend connaissance du programme d'actions dressé par l'ONF pour l'année 2019.

Le conseil municipal :

- œ accepte le projet de programme de travaux d'un montant de 10 550,00 € HT
- œ décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2019

RENOUVELLEMENT DE L’ENGAGEMENT PEFC

Le conseil municipal est informé du courrier de PEFC Grand Est concernant le renouvellement d'engagement PEFC, l'engagement de 5 ans, reconductible, étant arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Le conseil municipal :

- œ accepte le renouvellement d'engagement PEFC, pour une durée de cinq ans, reconductible à compter du 01 janvier 2019

TRAVAUX SUR PIGNON DE LA MAIRIE

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise S.L.V. pour des travaux sur le pignon de la mairie. Montant du devis : 6 525,00 € HT (soit 7 830,00 € TTC).

Le conseil municipal :

- œ accepte le devis de l'entreprise S.L.V. pour les travaux sur pignon de la mairie, d'un montant de 6 525,00 € HT (soit 7 830,00 € TTC).

ORDURES MENAGERES : POUBELLES DE LA COMMUNE

Il est rappelé au conseil municipal que la commune utilise actuellement 4 poubelles de 660 litres (2 pour la salle polyvalente et 2 pour le cimetière), 3 de 240 litres (1 pour la mairie/école, 1 pour la salle socio-culturelle et 1 pour le local technique) et 1 de 120 litres (église).

Le coût annuel actuel est de 830 €.

Si la commune garde toutes ces poubelles, il lui en coûtera environ 6200 € par an à compter de 2020, vu les nouveaux tarifs.

Le conseil municipal :

- œ Décide de ne garder qu'une poubelle de 120 litres (mairie/école) et une de 240 litres (salle polyvalente)
- œ Décide que les locataires de la salle polyvalente qui souhaitent utiliser la poubelle devront payer 20 € en sus de la location et précise que des sacs de tri seront mis à disposition des locataires de la salle

CONVENTION POUR MISE EN PLACE DE CARTONS DE COLLECTE DU PAPIER (MAIRIE / ECOLE) – CROIX ROUGE INSERTION ADLIS.

Afin d'engager la commune dans l'action du tri sélectif, une convention de partenariat pour la collecte de papier de bureau (mairie / école) avec Croix Rouge Insertion Adlis est présentée au conseil municipal.

Le conseil municipal :

- Accepte les termes de la convention de partenariat pour la collecte de papier de bureau (mairie/école) par Croix Rouge Insertion Adlis
- Nombre de cartons souhaités : 20

AMENAGEMENT AIRE DE JEUX – DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal étudie le projet d'aménagement de l'aire de jeux pour la fourniture et pose d'une structure multi activités et de 3 jeux à ressort, qui seraient destinés aux enfants de moins de 10 ans.

Le coût estimatif est de 16 978,40 € HT.

D'autre part il est proposé également le projet de fourniture et pose 2 jeux à ressort à côté du city stade, dont le coût est estimé à 2 177,40 € HT.

Le conseil municipal :

- Accepte le projet d'aménagement de l'aire de jeux pour un montant de 16 978,40 € HT
- Accepte le projet de 2 jeux à ressort à côté du city stade pour un montant de 2 177,40 € HT
- Sollicite des subventions auprès du conseil Départemental, de la Région et de l'état

APPARTEMENT (T2 – B) - LOCATION

Suite à la résiliation du bail de location du logement T2, situé au presbytère :

Le conseil municipal :

- Décide de le relouer
- Fixe le loyer à 329,83 € par mois

APPARTEMENT AU-DESSUS DE L'ECOLE - LOCATION.

Suite à la résiliation du bail de location du logement situé au-dessus de l'école :

Le conseil municipal :

- Décide de le relouer
- Fixe le loyer à 307,70 € par mois

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Réalisé :	28 605,74
	Reste à réaliser :	15 500,00
Recettes	Réalisé :	166 132,68
	Reste à réaliser :	2 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Réalisé :	222 377,12
Recettes	Réalisé :	314 430,20

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	137 526,94
Fonctionnement :	92 053,08
Résultat global :	229 580,02

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2019.

Les membres du conseil, après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale, du produit fiscal attendu, des allocations compensatrices pour 2019, établi par la Direction Générale des Finances Publiques., fixe ainsi les taxes pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 8,55
- Taxe foncière bâtie : 8,00
- Taxe foncières non bâtie : 14,40

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA COMMUNE POUR 2019.

Le conseil municipal, décide de verser :

- A.D.M.R. : 550 €
- Restos du cœur : 100 € (virement) et 200 € environ (sous forme d'achat de denrées alimentaires diverses)
- Association les P'tites Ardoises : 200 €
- C.C.A.S. : 1 000 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019.

Le conseil municipal vote le Budget Primitif de l'exercice 2019 comme suit :

Investissement

Dépenses :	347 930,00
Recettes :	347 930,00

Fonctionnement

Dépenses :	267 809,08
Recettes :	267 809,08

FORET – CREATION D’UNE PRAIRIE DE GAGNAGE.

Le conseil municipal prend connaissance du devis de l’ONF pour des travaux cynégétiques
– la création d’une prairie à gibier – parcelle 9 pour un montant de 993,09 € HT soit 1 191,71 € TTC.

Le conseil municipal :

- accepte le devis de l’ONF pour la création de prairie à gibier – parcelle 9 pour un montant de 993,09 € HT soit 1 191,71 € TTC

APPARTEMENT (T2 – A) – LOCATION.

Suite à la résiliation du bail de location du logement T2 A, situé au presbytère :

Le conseil municipal :

- Décide de le relouer
- Fixe le loyer à 327.61 € par mois

Objet : FETE PATRONALE (3^{ème} dimanche de septembre).

Il est rappelé que pour la fête patronale de 2019, il y a possibilité de faire venir un manège pour les enfants pour un coût de 600 € pour 5 heures de fonctionnement. Les tours de manège seraient gratuits pour les enfants.

Le conseil municipal :

- accepte de louer le manège
- dit que ce dernier fonctionnera le samedi et le dimanche pour un total de 5 heures

CLOTURE PONT.

Il est présenté au conseil municipal un devis de l’entreprise Bonhomme pour la fourniture et pose d’une clôture rigide, hauteur hors sol 1 m 50 environ et d’un portillon ouvrant à un vantail à manœuvre manuelle pour protection du ruisseau.

Montant du devis : 2 680,00 € HT soit 3 216,00 € TTC.

Le conseil municipal :

- Accepte le devis de l’entreprise Bonhomme

AIRE DE JEUX.

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de MANUTAN concernant le projet d’aménagement de l’aire de jeux et du city stade par la fourniture et pose d’une structure multi activités avec un tapis caoutchouc, de 2 jeux à ressort dont un PMR, 2 jeux à ressort pour le city stade dont un PMR, un panneau d’information. Le devis s’élève à 19 001,90 € HT. Elle informe des subventions octroyées par la Région et le Département.

Le conseil municipal :

- Accepte le devis de MANUTAN s’élevant à 19 001,90 € HT

ACHAT DEFIBRILLATEURS.

Il est rappelé que le défibrillateur qui se trouve devant la mairie est hors service. Une information est donnée concernant l’obligation en 2021, qu’un défibrillateur soit installé pour les EPR de 4^{ème} catégorie. (Salle polyvalente)

Le devis de Dumont sécurité est présenté.

Le conseil municipal décide :

- L’achat d’un défibrillateur pour installation extérieure devant la mairie d’un montant de 1 685,70 € HT
- L’achat d’un défibrillateur pour installation à l’intérieure de la salle polyvalente d’un montant de 1 345,43 € HT

TRAVAUX TROTTOIRS

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour l'aménagement sécuritaire et création de cheminement PMR pour la Route de St Clément et la Rue de l'Église.

Le conseil municipal, après avoir étudié les offres :

- Retient l'entreprise THIRIET TP pour un montant de 49 998,00 € HT

O.N.F. : PROGRAMME DE COUPES EXERCICE 2020.

Le conseil municipal, approuve l'état d'assiette des coupes 2020 présenté et fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2020.

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Parcelles n° 19, 20 et 21

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :

- partage sur pied entre les affouagistes.

BOIS DE CHAUFFAGE – PRIX.

Le conseil municipal, fixe le prix de vente du bois de chauffage pour 2019 / 2020 comme suit

- Bois d'affouage :
 - œ fixe le prix du stère à 8,25 € pour le lot attribué,
 - œ décide qu'il ne sera délivré qu'une part de bois par feu (par maison),
 - œ Valide et approuve le règlement d'affouage qui devra être signé par tous les affouagistes
- Bois façonné et livré :
 - œ Fixe le prix de vente de bois façonné et livré à 44,05 € HT le stère

C.C.T.L.B. : CREATION SERVICE AUTO PARTAGE ET AVIS.

Le dossier de création d'un service d'autopartage de véhicules électriques sur la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est présenté aux conseillers.

Le conseil municipal :

- Dit que la commune de Thiébauménil accepte d'intégrer ce projet tant pour la borne de rechargement que pour le véhicule électrique.
- Décide que la borne de rechargement et la voiture seront implantées sur le parking de la salle polyvalente.

GROUPAMA : INDEMNISATION SINISTRE PREAU.

Le conseil municipal est informé que GROUPAMA a envoyé un chèque de 1 870,82 € pour l'indemnisation du sinistre bris de vitre du préau.

Le conseil municipal :

- accepte le chèque de 1 870,82 € qui correspond au montant total du coût des travaux.

PHOTOCOPIEUR.

Le contrat de location avec TOSHIBA arrive à échéance. Deux offres sont présentées.

Le conseil municipal :

- Accepte le devis de la société GLOBAL BUREAUTIQUE
- Accepte le contrat de location d'une durée de 5 ans

PORTES ET FENETRES BATIMENTS COMMUNAUX.

Il est proposé au conseil municipal, vu leur état, de changer les volets du bâtiment mairie / école ainsi la porte du local technique.

Le conseil municipal:

- Accepte le devis d'Alliance Diffusion pour :
- o Le changement des volets d'un montant de 4 103,25 €
- o le remplacement de la porte du local technique d'un montant de 2 697,55 € HT

MISE EN PLACE PARTICIPATION CITOYENNE.

Il est rappelé au conseil municipal la réunion publique qui s'est déroulée en présence des gendarmes concernant la mise en place de la participation citoyenne.

Le conseil municipal :

- Accepte de poursuivre la mise en place participation citoyenne

ACQUISITION D'UN CHEMIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE.

Dans le cadre du PLUI, une nouvelle zone d'urbanisation est prévue derrière la salle polyvalente. La commune a sollicité l'association foncière de Thiébauménil pour acquérir le chemin d'exploitation 166 et les fossés cadastrés ZH 32 et ZH 41 afin de réaliser ce projet.

L'association foncière, propose de vendre à la commune l'ensemble au prix de 1 €.

Le conseil municipal :

- Accepte d'acheter à l'association foncière le chemin d'exploitation n° 166 et les fossés cadastrés ZH 32 pour la somme de 1 €
- Décide que les frais de notaire seront à la charge de la commune et choisit la SCP EULRY-DECORPS-SCHERBECK

DISSOLUTION DU CCAS.

Il est rappelé au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS est dissous, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Le conseil municipal :

- Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles
- Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles
- Décide de dissoudre le CCAS

REPAS DU CCAS ET DE MPT LE 19 JANVIER 2019



Très belle décoration faite par les enfants de l'école de Thiébauménil.

Merci



Jean-Claude et Claudie



Encore une belle journée partagée autour d'un succulent repas.



08 MAI 2019

Le parapluie était de rigueur, et malgré cela jeunes et moins jeunes étaient présents.

Merci

Mila et Léna



Et c'est reparti pour une nouvelle chasse aux œufs

Munis de leurs petits paniers, sachets ou dans leurs poches, les enfants se sont lancés dans la recherche des précieux œufs en chocolat.



Après cette éreintante promenade, petite pause, avant un goûter bien mérité et le partage des œufs récoltés.

PETIT FÊTE DES VOISINS DU VILLAGE AU CITY STADE

Même s'il n'y avait pas foule, les personnes présentes ont passé un bon moment en toute convivialité et simplicité.



Nous avons même assisté à un spectacle préparé par Mila, Léna et Lilou

 **Bravo!**



14 juillet 2019

Tout commence le matin, avec le concours de pêche :

17 Pêcheurs concouraient et tous ont été récompensés :

Le classement : MASSON Valentin, MAIRE Claude, RAPENNE Michel, CROMER Pascal, PERRIN Rémi, SOIGNOT Romuald, MASSON Denis, TONDEUR Jean-Pierre, MANGIN Pascal, MANGIN Mickaël, MULLER Jordan, CROMER Christophe, BALTZ Alexandre, MAIRE Victor, FLEURY Jean-Baptiste, SOIGNOT Stève, SOIGNOT Théo



Puis à midi tout le monde s'active du côté de la quiche républicaine

Petite pause puis à 14 h00 concours de pétanque



Résultats :



Finale open : M. RAPENNE Michel et M. GABRIEL Jean
Finale consolante : M. MAIRE Claude et M. FLEURY Jean-Baptiste.

Et pendant que certains scrutent le cochonnet, les enfants confectionnent des lampions multicolores.





La journée continue avec le lâcher de ballons



C'est parti !!!!!



La journée s'achève avec le repas, le défilé aux lampions (très attendu par les enfants) et les feux d'artifice.



FÊTE PATRONALE 15/9/2019



Les cuistots sont prêts !!!

Les Flammenkueches arrivent !!!



11 NOVEMBRE 2019

Cette année, c'est avec l'Association des Anciens Combattants section Marainviller/Thiébauménil que nous avons commémoré le 11 novembre. Merci pour leur présence. L'association regroupe 6 villages et assiste une des communes à chacune des célébrations du 8 mai



et du 11 novembre.



Gabrielle AUBRY puis Aurore HOVASSE ont lu le message de l'union fédérale



Tous les enfants ont déposé une rose au pied du monument.



SAINT NICOLAS 2019



Les enfants ayant été sages, SAINT-NICOLAS et son compère le PÈRE FOUETTARD ont décidé de faire une halte à Thiébauménil.

Prêt pour le départ !!!



Après une petite balade, arrivée à la salle polyvalente pour un spectacle, un goûter et la remise de chocolats par Saint Nicolas.



Des enfants ont été acteurs du spectacle.

Cérémonie des vœux du janvier 2020



Les vœux se sont déroulés en présence de Thibaut BAZIN, Député et de son suppléant Jacques LAMBLIN et d'élus des communes voisines.



Les discours finis, ce fut le moment de récompenser les lauréats des maisons fleuries et illuminées, d'accueillir les nouveaux habitants et les bébés nés en 2019.





MAISONS FLEURIES

Mme TAHON Chantal et M BOURGUIGNON Ludovic

M et Mme MAIRE Claude

M et Mme DUMAS Jean

M et Mme OLIGER Luc

M et MME PHILIPPE Jean-Pierre

M..MET Jean

M et Mme MARCHAL Dominique

Mme HUMBERT Lucette

M et Mme MARC Jean -Pierre

M et Mme CHERY Vincent

MAISONS ILLUMINEES

M VALOT Michel et Mme GLAD Huguette

M et Mme MURER Erwan

M et Mme THOUVENIN Stéphane

M et Mme VILLEMIN Daniel

Mme HANNE Jocelyne

REPAS DU CCAS ET MPT DU 01 FEVRIER 2020



59 personnes ont répondu favorablement à l'invitation du CCAS.

Convivialité, bonne humeur et gourmandise étaient de la partie.



De la musique et c'est parti pour:
valse, marche, madison, charleston...



Merci aux enfants de l'école de Thiébauménil

pour les décors de table



LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

à THIEBAUMENIL.

La Région Grand Est a chargé LOSANGE de mettre en place un réseau de fibre optique et d'organiser des réunions d'information ouverte à tous, en présence de fournisseurs d'accès internet, pour présenter les avantages de la fibre et les moyens de se raccorder.

Une réunion d'information organisée le 7 janvier 2020, par LOSANGE, a réuni à la salle polyvalente une centaine de personnes de Thiébauménil et des communes voisines.

Prévue initialement pour 2023, LOSANGE a confirmé que les premiers opérateurs pourraient proposer un accès à la fibre à partir du 17 février 2020. D'autres viendront par la suite.

Suite la présentation par LOSANGE sur le déroulement de l'installation, les informations sur la procédure à suivre pour apporter la fibre dans chaque foyer intéressé, les personnes présentes ont pu rencontrer les 4 opérateurs présents.

Pour tester sa ligne il faut se rendre sur le site www.losange.fibre.fr.

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.



VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

En novembre une réunion a été organisée avec la gendarmerie sur le thème du dispositif de participation citoyenne dans le cadre du contrat territorial de sécurité signé entre la préfecture, la gendarmerie et la CCTLB.

Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants et à les associer à la protection contre les cambriolages, démarchages, dégradations.

L'avantage de ce dispositif est que des habitants qui seront des référents de la commune pourront améliorer la réactivité des forces de l'ordre, rassurer les personnes inquiètes et favoriser les échanges entre les habitants.

15 habitants sont inscrits. Ils vont recevoir, par la gendarmerie, une formation sur leur fonction.

Si d'autres personnes sont intéressées elles peuvent s'inscrire en mairie.




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

A partir du 1^{er} juin 2019, pour mieux vous servir,
la brigade de LUNEVILLE
améliore et individualise votre accueil.

HORS CAS D'URGENCE

Pour optimiser votre prise en charge,
prenez rendez-vous, à la brigade, à votre
domicile ou sur votre lieu d'activité.
Contact : **03.83.73.02.07** ou
bta.luneville@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Sans rendez-vous, présentez-vous à la brigade,
2 avenue Caumont La Force à LUNEVILLE :
- lundi à vendredi (sauf fériés), 8h à 12h ;
- jours non ouvrés (sam., dim., fériés), 9h à 12h.

 **EN CAS D'URGENCE**
Appelez le 17 ou le 112 

Défibrillateur

Un nouveau défibrillateur extérieur a été installé sur la façade de la mairie, le précédent étant hors d'usage.

Un autre défibrillateur a été posé dans le hall d'entrée de la salle polyvalente.



DE NOUVEAUX ANIMAUX SONT ARRIVES A THIEBAUMENIL



Les travaux ont débuté fin septembre. Enfin ils sont arrivés avec plusieurs semaines de retard. !!! Mais il faudra attendre encore un peu avant que les enfants puissent accéder à l'aire de jeux car il faut que l'herbe repousse.



Sur l'aire de jeux



Près du city stade



La grenouille et le lapin sont aux normes PMR pour les enfants à mobilité réduite.

Nos écoles de Thiébauménil et Laneuveville aux Bois

à la pointe de la technologie.

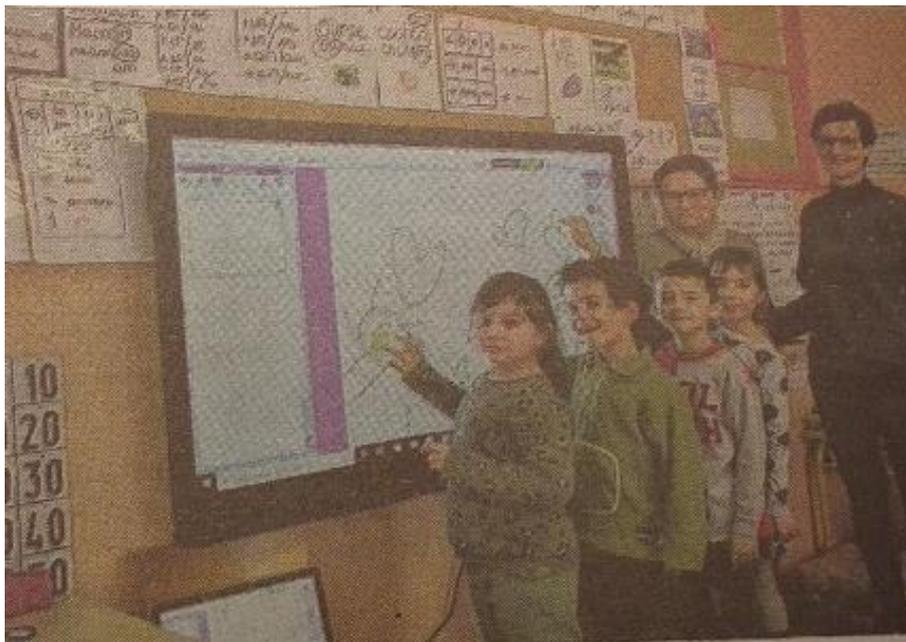
Projet ENIR : Écoles Numériques Innovantes et Ruralité

Des nouveaux équipements numériques ont été installés dans les 2 écoles, ce qui va permettre aux élèves de bénéficier de ces nouvelles technologies.

L'état subventionne à hauteur de 50% le projet le solde étant financé par le Syndicat LMT qui regroupe les communes de Thiébauménil, Laneuveville aux Bois et Manonviller.

Ce projet initié depuis un an entre par les enseignants, les maires, la présidente du SIS et les conseillers en informatique de l'éducation nationale est enfin une réalité.

Ces équipements sont composés pour Thiébauménil, d'un écran numérique interactif (ENI), de 8 tablettes et d'un ordinateur et pour Laneuveville aux Bois de 2 ENI, de 12 tablettes et de 2 ordinateurs.



QUELQUES INFORMATIONS SUR LE REGROUPEMENT SCOLAIRE DE THIEBAUMENIL/ LANEUVEVILLE AUX BOIS/MANONVILLER

Activités réalisées en 2018/2019

Pour Thiébauménil :

- carnaval à l'école, prise de photos, présentation et mimes des personnages, défilés dans la cour avec instruments puis goûter préparé par les parents (un grand merci!)
- première intervention de la photographe et sortie dans le village (CP-CE1).
- Projet cirque pour les maternelles avec l'association Balles et arts
- Sortie au cirque DUMAS à Chanteheux
- Projet photo
- Sortie au musée de la photo et du cinéma de Saint Nicolas de Port
- sortie organisée par la CPIE Champenoux sur le thème de l'eau et l'environnement
- animations de l'atelier vert de Dombasle sur les petites bêtes et sur le thème de l'environnement
- vernissage de l'exposition photos au château de Lunéville
- inscription aux incorruptibles (association agréée par l'EN) ayant pour but de faire lire les enfants. C'est un prix littéraire décerné par les enfants.
- Inscription aux Incorruptibles (prix littéraire décerné par les enfants): projet de lecture tout au long de l'année scolaire (5 livres par niveau).
- Sortie au château de Lunéville le jeudi 19 septembre pour voir l'exposition de photos réalisée l'an passé par les CP et CE1, visiter le château, découvrir son architecture et son histoire.
- Tarte aux pommes dans le cadre de la semaine du goût.
- Spectacle des 3 Chardons Lucine et Malo à l'école de Croismare sur le thème de l'environnement
- Spectacle le grand cirque de Noël au parc des expositions à Vandœuvre

Pour Laneuveville aux Bois :

- Sortie culturelle au théâtre de Lunéville avec toute l'école pour assister à la représentation d'un spectacle-concert: «Manque à l'appel ».
- Intervention de la Croix Rouge.. Cet atelier de formation aux premiers secours a été à destination des élèves de CM1 et de CM2.
- Sortie à Epinal avec la visite du Planétarium le matin. Les élèves ont fait des ateliers et ils ont appris à reconnaître quelques constellations. L'après-midi visite du Musée de l'Image.
- Tournoi de foot sur le stade de Laneuveville-aux-Bois, avec d'autres écoles du secteur (
- Permis vélo avec la gendarmerie (partie pratique pour les CM2 seulement: 18 élèves)
- .Atelier cuisine sur les fruits d'automne le jeudi 10 octobre 2019 avec les classes de Mmes ACHTERFELD et MARCHAL. De nombreux parents sont venus aider pour encadrer des petits groupes afin de cuisiner des madeleines, de déguster les fruits d'automne et d'en faire une salade de fruits. Un grand merci à eux
- Abonnement à des magazines et des journaux pour les deux classes (J'aime Lire, Astrapi, Petit Quotidien et Mon Quotidien) afin de favoriser la lecture.

Activités à venir

Pour Thiébauménil:

- Spectacle de la Méridienne, Gribouillis le 5 mai 2020 à 14h30 au Réservoir.
- Inscription au programme du CPIE de Champenoux: Le monde des petites bêtes pour les CP et CE1, La nature dans tous les sens pour les maternelles, en attente de confirmation.

Pour Laneuveville-aux-Bois:

- Spectacle à la Méridienne La république des abeilles le 12 mars 2020.
- Sortie de fin d'année pour les 2 classes au Vaisseau à Strasbourg (éventuellement en mai).
- Piscine les mardis matins du 2 décembre 2019 au 13 mars 2020 : classe des CM1-CM2.
- - Projet photographie pour la classe des CM1-CM2

Nouveau projet d'école

Un nouveau projet d'école a été rédigé cette année et sera valable 4 ans avec une actualisation à chaque rentrée.

Ce projet s'articule autour de 3 axes:

- **Axe 1 :** Faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins particuliers de chacun. Pour notre regroupement, nous avons choisi de travailler sur la résolution de problèmes, Il s'agira d'apprendre aux élèves à se représenter mentalement les problèmes pour pouvoir bien les mathématiser et de structurer l'apprentissage du lexique, relatif aux problèmes.
- **Axe 2:** Garantir la continuité des parcours d'apprentissage et la cohérence des enseignements. Nous avons ainsi réfléchi à une progression commune sur les problèmes numériques de la MS jusqu'au CM2. Nous amènerons également les élèves à mieux se représenter les problèmes en diversifiant les supports des énoncés sur toute leur scolarité. Enfin, nous proposerons progressivement des rallyes mathématiques de difficultés graduelles ainsi que d'autres activités type escape-game afin de diversifier les modalités de travail en résolution de problèmes et leur donner du sens.
- **Axe 3:** Instaurer un climat scolaire favorisant la réussite. L'objectif sera d'améliorer l'attention et la concentration des élèves en classe.

La santé à l'école

Intervention de l'infirmière en classe pour refaire un point sur l'alimentation, l'équilibre alimentaire et l'importance de bien manger.

Intervention de l'infirmière en classe pour parler avec les élèves de la notion de respect et expliquer ce qu'est le harcèlement scolaire.

Sécurité

- 2 PPMS (plan particulier de mise en sûreté) ont été élaborés pour chaque école:
- le PPMS « risques majeurs» en cas de tempête, nuage toxique ... les enfants et les adultes se confinent ensemble dans l'école.
- le PPMS «attentat intrusion» en cas de présence d'une personne malintentionnée, les enfants peuvent se cacher en silence ou s'échapper de l'école.

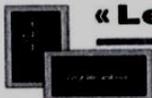
Des exercices de sécurité obligatoires sont organisés dans chaque école au cours de l'année scolaire.

Pour Thiébauménil, l'exercice incendie a été effectué le 30 septembre et un exercice attentat intrusion le vendredi 18 octobre (cache-cache).

Pour Laneuveville-aux-Bois, un exercice incendie a été organisé le 30 septembre et un exercice attentat intrusion 11 octobre (en s'échappant de l'école).

La répartition actuelle dans le regroupement à la rentrée de septembre 2019 :

- Ecole de Thiébauménil (53 élèves):
 - Mme VANOT: 8 P5 - 11 MS -12 GS (31 élèves)
 - Mme ACHTERFELD : 10 CP - 12 CE1 (22 élèves)
 - Ecole de Laneuveville-aux-Bois (42 élèves):
 - Mme MARCHAL: 12 CE2 —8 CMÎ (20 élèves)
 - M. ADLOFF: 6 CM1 - 16 CM2 (22 élèves)
- Soit 95 élèves dans l'ensemble du RPI.



« Les p'tites ardoises »

Association de parents d'élèves - Loi 1901
RPI Laneuveville aux Bois - Thiébauménil - Manonviller

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

ASSEMBLEE GENERALE DU 03/10/2019

ACTIVITES ET RESULTATS

Ce rapport concerne l'exercice du 09 octobre 2018 au 03 octobre 2019 de l'association des p'tites ardoises.

L'association est composée de **56 membres dont 47 parents** (les cotisations représentent un *bénéfice de 460€ dont 12€ de don*).

Durant cet exercice, l'association a organisé, sans but lucratif des animations destinées aux enfants et plusieurs manifestations dans le but de créer des bénéfices reversés aux écoles soit :

- La traditionnelle vente de **calendriers** avec les photos des 4 classes du RPI en novembre 2018 (*bénéfice : 509€ dont 16€ de don*).
- Le **marché de Noël** à Marainviller où les objets fabriqués en classe avec les enseignant(e)s ont été récupérés gracieusement par les enfants, complété par des stands d'artisans venus de l'extérieur. Des ateliers ont également été mis en place, et l'arrivée du père Noël est venue comblée tous ces petits anges. (*bénéfice : 502,03€ dont 60,35€ de don*).
- Le mercredi récréatif **Carnaval** à Laneuveville aux bois a permis aux plus petits de fabriquer de jolis instruments de musique avec lesquels ils ont mis en scène un petit concert. Les plus grands ont quant à eux créé des marionnettes et inventé une petite pièce de théâtre, le tout suivi d'un goûter. (*Bénéfices : 86,93€*).
- Une **vente de fromage** a remporté un franc succès avec un bénéfice de 981,80€.
- Le **mercredi récréatif de Pâques** où les enfants ont réalisé des roses des sables pour garnir le joli panier confectionné par leur soin. Les plus grands ont participé à un jeu d'énigmes pour trouver le trésor caché par le lapin de Pâques, qu'ils ont pu déguster tous ensemble lors du traditionnel goûter. (*bénéfice de 97,56€*).
- La **kermesse** du 22 juin 2019 à Laneuveville aux Bois, où les élèves ont présenté leur spectacle préparé avec leur enseignant(e). La pluie n'a pas empêché les enfants de s'amuser au chamboule tout, course en sac, jeux de quilles etc.....et de partager un moment convivial autour d'un barbecue. (*bénéfice de cette journée : 1204,87€ dont 44€ de don*, et reste à déduire la facture de la SACEM actuellement en attente de réception).

→ Le bénéfice des activités pour l'année 2018-2019 s'élèvent à 3842,19€ (- SACEM)

SUBVENTIONS DES MAIRIES

L'association bénéficie du prêt gratuit des salles polyvalentes du RPI et du stade de foot ainsi que de la salle polyvalente de Marainviller (2 fois par an) et reçoit des **subventions des mairies** :

- La Mairie de Laneuveville aux Bois soutient l'association par une subvention annuelle de 270 €.
- La Mairie de Thiébauménil soutient l'association par une subvention annuelle de 200 €.
- La Mairie de Manonviller soutient l'association par une subvention annuelle de 150 €.

→ Les recettes totales pour l'année 2018/2019 s'élèvent donc à 4462,19€ (- SACEM)

SUBVENTIONS POUR LES ECOLES

° **CLASSES DE PS à CE1** : 1322,16€ ont été versés à l'école de Thiébauménil afin de financer, le projet cirque incluant le spectacle de fin d'année des maternelles, le matériel divers pour le projet photo avec le bus pour la sortie à Saint sauveur et les entrées au musée du cinéma à Saint Nicolas de Port pour les CP-CE1 , ainsi que des jeux divers pour les enfants des 2 classes.

° **CLASSES DE CE2 à CM2** : 818€ ont été versés à l'école de Laneuveville aux bois afin de financer leur sortie scolaire au planétarium et au musée de l'image d'Epinal. L'association a également financé le bus pour s'y rendre.

→ 2140,16€ ont servi à financer les projets et demandes des écoles sur les 3150€ alloués en début d'année scolaire (il reste donc 27,84€ pour Thiébauménil et 982€ pour Laneuveville aux bois).

Nous reportons sur l'enveloppe 2019/2020 **600€** pour l'école de Laneuveville-aux-bois.

Au vu des bénéfices, nous allouons pour l'année à venir la somme de **600 €** par classe.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Les dépenses de fonctionnement de l'Association s'élèvent à 407,73€ répartis entre l'achat de cartouches d'encre et de feuilles pour 39,50€ (A noter qu'il nous restait des fournitures de l'année précédente), des frais postaux s'élevant à 63,36€, les cotisations Assurance à la Matmut 251€, des frais bancaires liés à la cotisation de la carte dépôt 8€, cidre et gobelet de l'assemblée générale 22,08 € et d'autres fournitures diverses (boîtes de rangement, pistolet à colle pour les ateliers récréatifs et matériel de nettoyage (liquide vaisselle etc...) de 23,79€.

→ Les dépenses pour l'année 2018/2019 sont de 2547,89€

RESULTAT

Le bilan financier annuel fait donc état d'un bénéfice de 1914,30€ pour l'exercice 2018/2019.

A ce jour le solde de trésorerie est de 4881,79 euros dont 0 € en caisse, 852,07euros sur le compte courant (1824€ ont été transféré sur le livret) et 4029,72 euros sur le livret (dont 23,95€ d'intérêt).

Il faudra déduire du compte courant les factures en cours d'encaissement soit 321,36€ ce qui amènera le solde de trésorerie à 4560,43 euros lorsque les chèques auront été retirés. (Soit un reste de 530,71€ sur le compte courant).

A titre d'information, de 2009 à 2019, l'Association a versé 34 151,11€ aux écoles.

Le 03 octobre 2019

Lettre d'information



pour tous, toute la vie, partout

N° 5 hiver 2019

UNE NOUVELLE IMAGE POUR L'ADMR !

"Pour tous, toute la vie, partout".

Cette nouvelle accroche traduit les engagements et les valeurs associatives de notre réseau ADMR et fait désormais partie intégrante du logo ADMR. Par ailleurs, l'ADMR a souhaité renforcer sa visibilité et notamment clarifier son offre de services :

SERVICES ET SOINS AUX SENIORS : L'expertise de l'ADMR garantit la qualité de l'évaluation et un accompagnement adapté à chacun, dans tous les moments de la journée et dans toutes les circonstances. Un professionnalisme constamment renforcé, qui facilite et adoucit la vie des seniors et de leurs proches.

ENTRETIEN DE LA MAISON : Vous aimeriez consacrer votre temps libre à des activités de loisirs, à votre famille, à votre activité professionnelle, plus qu'à l'entretien de votre logement ? Ne laissez plus les tâches ménagères vous envahir ! L'ADMR vous propose des services d'entretien adaptés à vos besoins : ménage de printemps, entretien courant, petits travaux de bricolage ou de jardinage, etc.

ENFANCE ET PARENTALITÉ : L'ADMR est force de proposition pour répondre à toutes les situations familiales et pour adapter ses prestations aux besoins des enfants et des familles accompagnés. L'expertise des professionnels, conjuguée à l'engagement des bénévoles, permettant de porter des projets éducatifs d'avenir.

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP : L'ADMR cultive les aptitudes nécessaires à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, ainsi que leurs proches.



SOFIE POUR AIDER LES ASSOCIATIONS À RÉPONDRE À VOS QUESTIONS CONCERNANT LA TÉLÉASSISTANCE



Depuis le début de l'année 2019, les associations ADMR proposant les services de téléassistance FILIEN ADMR bénéficient d'un nouveau support : une plateforme de relation commerciale gratuite nommée SOFIE (Support des Citoyens Filien à votre Écoute). Cela permet aux associations ADMR de répondre précisément à vos questions concernant les services de téléassistance (quels tarifs, quels prérequis techniques etc.), de vous envoyer un devis précis et d'assurer un suivi pour chaque demande.

Pour Thiébauménil, en 2019, l'ADMR Bénaménil/Domjevin il y a 18 bénéficiaires des services, 945 repas ont été livrés, 3421 heures réalisées et 2 salariés habitent dans la commune

CHIFFRES CLÉS 2018 DU RÉSEAU ADMR 54

L'ADMR reste le premier opérateur départemental associatif au service des personnes. Depuis près de 70 ans, par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier.

Nos structures/services



Nos équipes



Notre activité

10 817
clients **+ 3,2 %**

1 297 902
heures d'intervention à domicile

dont 1 075 931 en prestataire **+ 0,6 %**
dont 221 977 en mandataire **- 7,6 %**

1 572
abonnés téléassistance **+ 2,3 %**

65 613
jours de soins infirmiers **+ 2,3 %**

171 446
repas livrés à domicile **+ 4,2 %**

389 312
heures d'accueil de jeunes enfants **- 6,5 %**

Les élections municipales et communautaires dans ma commune

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront renouvelés en 2020. Les scrutins sont programmés le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

Nombre de conseillers à élire :

Le nombre de conseillers municipaux à élire varie suivant la population de la commune. Dans notre commune, il y aura donc 11 conseillers municipaux à élire.

La règle de la parité n'est pas à respecter dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Citoyens européens : électeurs et candidats

Pour les élections municipales, un citoyen européen peut voter et être candidat, mais il ne peut pas devenir maire ou adjoint.

Système de vote et suffrages à obtenir pour être élu

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée, sur des listes complètes ou non.

Le vote et son décompte restent dans tous les cas individuels ! Ainsi, il vous sera possible de rayer le nom des candidats pour lesquels vous ne souhaitez pas voter ou d'ajouter le nom de candidats déclarés : c'est le système du panachage.

Rappel : il n'est pas possible :

- . d'ajouter le nom d'un candidat non déclaré ;
- . d'ajouter des contributions ou des avis personnels sur les candidats, sous peine que votre bulletin de vote soit nul.

Des candidats peuvent être élus dès le 1^{er} tour. Pour cela, ils doivent réunir à la fois :

- la majorité absolue des suffrages exprimés (sans les bulletins blancs et nuls) ;
- et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Un 2nd tour est organisé si le 1^{er} tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux.

Pour être élu au 2nd tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans.

L'intercommunalité

Les représentants de la commune à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat seront également désignés. Il s'agit des conseillers communautaires. Notre commune a 1 siège de titulaire et 1 suppléant. Le maire sera toujours désigné conseiller communautaire, sauf s'il démissionne de cette fonction ; il sera alors remplacé par le (la) premier(e) adjoint(e).



Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLI
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales
Courriel: ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr
Téléphone : 03 57 29 02 39

Destinataire(s) :
MAIRIE DE THIEBAUMENIL
S.A.U.R. - LUDRES -
SIE DE MANONVILLER OGEVILLER

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Sanitaire courant

SIE DE MANONVILLER OGEVILLER

Commune de : THIEBAUMENIL

Prélèvement et mesures de terrain du 28/11/2019 à 09h07 pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Norm et type d'installation : RESEAU FORAGE BENAMENIL (UNITE DE DISTRIBUTION)
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Norm et localisation du point de surveillance : RESEAU THIEBAUMENIL -
Code point de surveillance : 0000001978 Code installation : 001332 Type d'analyse : D1
Code Sise analyse : 00139552 Référence laboratoire : LSE1911-6201 Numéro de prélèvement : 05400139555

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Mesures de terrain

Contexte Environnemental	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Température de l'eau	12,4	°C				25,0
Température de l'air	22,4	°C				
Caractéristiques organoleptiques et minéralisation						
Aspect (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Equilibre Calco-carbonique						
pH	7,8	unité pH			6,5	9,0
Résiduel de traitement						
Chlore libre	0,12	mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,15	mg(Cl ₂)/L				
Chlore combiné	0,03	mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Bactériologie	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
Caractéristiques organoleptiques et minéralisation						
Aspect (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,47	NFU				2,0
Conductivité à 25°C	586	µS/cm			200	1100
Saveur (qualitatif)	normal	SANS OBJET				
Paramètres azotés et phosphorés						
Ammonium (en NH ₄)	<0,05	mg/L				0,1
Fer et manganèse						
Fer total	47	µg/L				200

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2020

Samedi 1 février	Repas des anciens
Dimanche 8 mars	Choucroute de l'âge d'or
Samedi 11 avril	Chasse aux œufs
Dimanche 26 avril	Vide-greniers
Vendredi 15 mai	Assemblée générale M.P.T.
Dimanche 14 juillet	Festivités du 14 juillet
Septembre	Reprise des activités M.P.T.
19-20 septembre	Fête patronale
Vendredi 20 novembre	Soirée Beaujolais nouveau
27-28-29 novembre	Séances théâtrales
Samedi 5 décembre	Saint Nicolas

Rappel des activités de Maison pour Tous :

RANDONNÉE le vendredi à 13 H 30.

GYM renforcement musculaire le mardi à 19 H 30.

GYM Pilates le mercredi à 19 H 00.

CLUB DE L'AGE D'OR le jeudi à 13 H 30.